

Département de la Moselle  
Arrondissement de Thionville  
COMMUNE D'ILLANGE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Mars 2019

Sous la présidence de Gabriel HOFFMANN, Adjoint au Maire

**Présents** : M. Daniel PERLATI - M. Marc LUCCHINI - Mme Monique LEYENDECKER - M. Gabriel HOFFMANN - Mme Martine GERGAUD - M. François MARQUET - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX - M. Patrick GRASSER - Mme Christine KUNERAT - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASELMEIER - M. Didier JACQUES — M. Christophe LEYENDECKER - Mme Sophie FROMOND - M. Christian SUBTIL - Mme Christelle HUNEAU

**Absents excusés** : Mme Nathalie JUNG donne procuration à Mme Marie-Thérèse KEUVREUX - M. Christophe GUTH

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents 16

**N° 2019-011 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – Eau**

Compte tenu des résultats de clôture figurant au compte administratif de l'eau de l'exercice 2018, s'élevant à 43 502.96 € en exploitation et à - 2 216.55 € en investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le compte administratif selon le tableau ci-dessous (le maire ayant quitté la salle au moment du vote) :

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	9 950.18 €		- 12 166.73 €	- 2 216.55 €
Fonctionnement	14 774.61 €	14 774.61 €	43 502.96 €	43 502.96 €
Total	24 724.79 €	14 774.61 €	31 336.23 €	41 286.41 €

- décide d'affecter les sommes de 36 800 € au 1068 en section d'investissement et 6 702.96 € au 002 de la section d'exploitation du budget eau de l'année 2019.

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

La présente délibération a été publiée le 6 mars 2019

Pour copie conforme,  
Illange, le 6 mars 2019  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
057-215703430-20190305-DCM2019011-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2019  
Date de réception préfecture : 06/03/2019